Accusé de réception en préfecture
094-219400173-20250521-2025-060-DE
Date de télétransmission : 21/05/2025
Date de réception préfecture : 21/05/2025

PUBLIÉ LE 21 MAI 2025

VILLE DE CHAMPIGNY-SUR-MARNE

N°2025-060

Conseil municipal
REGISTRE DES DELIBERATIONS
SÉANCE DU 14 MAI 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le quatorze mai à 20 heures 30 minutes le Conseil municipal de la Mairie de Champigny-sur-Marne convoqué le mercredi 07 mai 2025 s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans Salle du Conseil Municipal - 12 rue Louis-Talamoni, sous la présidence de Laurent JEANNE Maire.

DESAFFECTATION ET DECLASSEMENT DES PARCELLES CADASTREES SECTION DO N°67, 158 ET 195 SISES AVENUE BOILEAU

Rapporteur : M. Philippe DUBUS
Direction et Service : DUHE - Direction de l'Urbanisme, de l'Habitat et de l 'Economie/Service des affaires foncières

Présent(e)s :
M. JEANNE, Mme THIROUX, M. DUVAUDIER, Mme AMAR, M. LATRONCHE, Mme MUSSOTTE-GUEDJ, M. CHATAUD, Mme ARRON, M. DUBUS, Mme ABCHICHE, M. GOUPIL, Mme SAUSSEREAU, M. AKKOUCHE, Mme CARPE, M. BASTIN, Mme BERTRAND, M. NGANDE, Mme BENAHMED, M. PICOT, M. VIGUIÉ, M. GAUDIÈRE, M LHOSTE, M. RIBEIRO, Mme DUVERGER, M. BOULAY, Mme PARLOUAR, Mme DEGAGER-PHALANCHERE, M. SLIMOVICI, Mme DE OLIVEIRA, M. PESSOA, Mme THÉOPHILE, Mme NGANDE, Mme CIPRIANO, M. FORHAN, Mme CAPORAL, M. MAILLER, M. SY, Mme MASMOUDI-LAJNEF, M. TITOV

Absent(e)s et/ou excusé(e)s :
Mme GUILLAUME, M. SUDRE, Mme ADOMO
Mme BENOLIEL (donne procuration à Mme ABCHICHE)
Mme SAILLAND (donne procuration à Mme MUSSOTTE-GUEDJ)
Mme DONATIEN (donne procuration à Mme ARRON)
M. BARON (donne procuration à M. GOUPIL)
M. FAUTRÉ (donne procuration à Mme CAPORAL)
M. LURIER (donne procuration à M. MAILLER)
Mme KEITA-GASSAMA (donne procuration à M. SY)

Secrétaire de séance : Mme AMAR

Nombre de membres en exercice : 49
Nombre de membres présent(e)s : 39
Nombre de procurations : 7
Nombre de votant(e)s : 46

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Melun dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou son affichage ou sa notification aux intéressés ainsi qu'à sa transmission au représentant de l'état. La juridiction administrative territorialement compétente peut être saisie par l'application « Télérecours citoyens » accessible à partir du site www.telerecours.fr

champignysurmarne.fr

Service des affaires foncières

Accusé de réception en préfecture
094-219400173-20250521-2025-060-DE
Date de télétransmission : 21/05/2025
Date de réception préfecture : 21/05/2025

Le Conseil municipal,

Vu le Code Général des collectivités territoriales ;

Vu le Code Général de la Propriété des Personnes Publiques notamment ses articles L.2141-1 et suivants ;

Vu le Plan local d'Urbanisme intercommunal ;

Vu le procès-verbal d'huissier en date du 8 avril 2025 ;

Vu l'avis de la 2ème commission : Aménagement du territoire et Développement urbain - Politique du logement et Amélioration de l'habitat - Développement économique - Emploi - Insertion - Economie solidaire - Commerce et marchés aux comestibles - Artisanat - Tourisme émis lors de sa séance en date du 7 mai 2025 ;

Vu l'avis de la 1ère commission : Finances - Affaires générales - Marchés et Achats Publics - Personnel Communal - Formation du personnel - Handicap - Nouvelles technologies émis lors de sa séance en date du 7 mai 2025 ;

Vu l'avis de la 3ème commission : Cadre de vie - Espaces publics - Réseaux - Environnement et Développement Durable - Développement des transports en commun - Partage de l'espace public - Déplacements - Sécurité - ASVP émis lors de sa séance en date du 5 mai 2025 ;

Considérant ce qui suit :

La Commune de Champigny-sur-Marne souhaite céder les parcelles cadastrées section DO n°67, 158 et 195, d'une emprise d'environ 1669 m², constituant un terrain à bâtir clôturer en totalité et sis avenue Boileau.

L'avancement du projet et l'engagement d'acteurs institutionnels tels que la Mission Locale et France Travail permettent de renforcer l'utilité de cette opération. Cette cession s'inscrit dans la volonté de la commune d'améliorer l'offre d'accompagnement et d'insertion professionnelle en facilitant l'implantation de ces structures dans des locaux mieux adaptés et répondant aux exigences d'accueil du service public. Cette approche répond à la nécessité d'assurer la mise en œuvre du projet dans le respect du calendrier défini pour la continuité de l'action publique et l'intérêt des campinois.

De surcroît, au vu du contexte socio-économique du quartier du Bois l'Abbé, cette cession s'inscrit dans la volonté de la Ville de voir l'acquéreur réaliser un programme d'activité économique, et ce dans un quartier prioritaire de la politique de la ville. La contrepartie de la cession du terrain est que le programme va favoriser un meilleur taux d'emploi dans le quartier et donc accompagner l'ANRU 2.

Il convient donc de constater sa désaffectation et de prononcer son déclassement du domaine public communal pour permettre sa cession. La désaffectation et le déclassement de cette emprise ne portant pas atteinte à des fonctions de desserte, de circulation, celui-ci n'est pas soumis à enquête publique.

Accusé de réception en préfecture
094-219400175-20250521-0521-DE
Date de télétransmission : 21/05/2025
Date de réception préfecture : 21/05/2025

Après en avoir délibéré,

ARTICLE 1 : CONSTATE la désaffectation des parcelles section DO n°67, 158 et 195 d'une emprise d'environ 1669 m², constituant un terrain à bâtir et sis avenue Boileau, appartenant à la commune de Champigny-sur-Marne.

ARTICLE 2 : PRONONCE le déclassement du domaine public communal des parcelles cadastrées section DO n°67, 158 et 195 d'une emprise d'environ 1669 m², constituant un terrain à bâtir et sis avenue Boileau, appartenant à la commune de Champigny-sur-Marne.

ARTICLE 3 : AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant (Maire-Adjoint ayant reçu délégation) à établir et signer tout document qui en serait la suite ou la conséquence.

À la majorité,

38 votes pour,

M. Laurent JEANNE, Mme Aurore THIROUX, M. Michel DUVAUDIER, Mme Sophie AMAR, M. Patrice LATRONCHE, Mme Catherine MUSSOTTE-GUEDJ, M. Alain CHATAUD, Mme Christine ARRON, M. Philippe DUBUS, Mme Sabrina ABCHICHE, M. Grégory GOUPIL, Mme Tatiana SAUSSEREAU, M. Saphir AKKOUCHE, Mme Geneviève CARPE, M. Wilfrid BASTIN, Mme Delphine BERTRAND, M. Léon NGANDE, Mme Jacqueline BENAHMED, M. Yohann PICOT, M. Yann VIGUIÉ, M. Bernard GAUDIÈRE, M Philippe LHOSTE, M. Henrique RIBEIRO, Mme Raymonde DUVERGER, M. Philippe BOULAY, Mme Marie PARLOUAR, Mme Mylène BENOLIEL, Mme Evelyne SAILLAND, Mme Muriel DEGAGER-PHALANCHERE, Mme Didière DONATIEN, M. David SLIMOVICI, Mme Cristina DE OLIVEIRA, M. Franck BARON, M. Tony PESSOA, Mme Céline THÉOPHILE, Mme Emmanuelle NGANDE, Mme Isabel CIPRIANO, M. Jean-Claude FORHAN

8 votes contre,

Mme Chrysis CAPORAL, M. Christian FAUTRÉ, M. Yvon LURIER, M. Jean-Jacques MAILLER, M. Mamadou SY, Mme Hala MASMOUDI-LAJNEF, M. François TITOV, Mme Fily KEITA-GASSAMA

M. Laurent JEANNE
Maire de Champigny-sur-Marne
Conseiller régional d'Ile-de-France

MAIRIE DE CHAMPIGNY-SUR-MARNE (Val-de-Marne)

La secrétaire de séance
Mme Sophie AMAR

MAIRIE DE CHAMPIGNY-SUR-MARNE (Val-de-Marne)

Accusé de réception en préfecture
094-219400173-20250521-2025-060-DE
Date de télétransmission : 21/05/2025
Date de réception préfecture : 21/05/2025

Plan de la désaffectation et du déclassement des parcelles cadastrées section DO n°67, 158 et 195

Parcelles DO n°67, 158 et 195